

**GARANTIE ANNULATION FACULTATIVE
PROPOSEE PAR LE CAMPING LES PRES VERTS**
(Article 15 des conditions générales de vente)

Le tarif est fixé à **2€/jour** avec un minimum de 14€. Il est recommandé de souscrire une garantie annulation aux conditions définies ci-dessous :

- son montant est payable intégralement et uniquement **lors de la réservation**, et s'ajoute à celui de l'acompte.
- Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée **par lettre recommandée** avec accusé de réception, au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation.

La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de **justificatifs précis et incontestables**. La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée sur le camping, pour un **évènement non connu ou imprévisible lors de la réservation**. Sommes non remboursées : garantie annulation + frais forfaitaires d'annulation de 50€. Les évènements couverts par la garantie annulation sont de façon exhaustive :

- 1/ décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
- 2/ licenciement de vous-même ou votre conjoint.
- 3/ déménagement suite à une mutation professionnelle.
- 4/ dommages atteignant votre résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol, vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessus se produisaient pendant le séjour.